

plein4temps

Parti communiste français
collectif national *Retraité-e-s*

Tél: 01 40 40 12 78 - cpondemer@wanadoo.fr

N°33 mai-juin 2011

protection sociale

A un an d'échéances électorales majeures pour notre pays et alors que les médias ne bruissent que de supputations, sondages, heur et... malheurs des futurs ou ex candidats possibles, *PleinTemps* parle de l'essentiel : que feront-ils de nos retraites et quel avenir pour les retraités ?

C'est d'autant plus important que le moment des décisions approche concernant le sort réservé à ceux et celles qui se trouvent en perte d'autonomie. Dernier volet des réformes promises par Sarkozy et sa bande, les enjeux humains et financiers en font sans nul doute une bataille à haut risque.

Opposés à l'assurance obligatoire, au second jour de travail gratuit, à l'augmentation de la CSG, à l'étranglement des finances des Conseils généraux, les communistes posent le principe d'un financement solidaire dans la Sécurité sociale. Le « 5ème risque » à l'annulation par la droite est une invention sémantique dont le seul but est d'accréditer l'idée que la « dépendance » doit trouver ses propres financements... Suivez mon regard !

Au moment où toutes les formations vont mettre à jour leurs programmes, nous avons voulu ici rappeler un certain nombre de « fondamentaux » sans le respect desquels toutes les propositions en matière

de protection sociale, et notamment de retraite, relèvent de l'art d'orchestrer les régressions.

De la droite UMPiste, centriste ou lepeniste, nous venons de les voir à l'œuvre et nous n'attendons rien, sinon le pire. Du NPA et autres non plus, puisque, pour eux, hors du pavé pas de salut ! D'Écologie/Les Verts, on attend qu'ils proposent quelque chose de cohérent.

Quant au PS, ça ne fait pas le compte, loin de là. Revenir à l'âge légal de la retraite à 60 ans est une chose, mais entériner sans autre forme de procès l'allongement de deux ans de la durée de cotisations pour un taux plein annule de fait cette décision. Relancer le fond de réserve ? Qui abonde ? Quid de la CSG ? On nous promet un débat national, alors justement !

S'agissant des **9 risques** que la Sécurité sociale couvre avec ses **4 branches**, les fondateurs avaient des principes que personne à gauche ne peut ignorer.

Claude Pondemer
animateur du collectif national *Retraité-e-s*

rappel des sources



Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail et de la Sécurité sociale de 1945 à 1947, disait lors de l'inauguration de la caisse primaire du Havre en 1947: « *L'élaboration du Plan français de Sécurité sociale fait partie, sur le plan social, de l'œuvre de reconstruction entreprise depuis la Libération... il s'agit de placer la Sécurité sociale à la disposition de l'assuré et de faire apprécier tous les bienfaits à l'ensemble des Français et Françaises* ».

Et le préambule à la loi traitant des quatre « branches » – maladie, retraites, allocations familiales, accidents du travail – émanant du Conseil national de la Résistance (CNR) stipulait: «... *La France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité* ». Et sur le plan social: « *Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État et une retraite permettant*

aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

Robert

Chambeiron, ancien secrétaire du CNR, déclarait lors du cinquantenaire: « *La remise en cause de ce qu'on appelle les acquis économiques et sociaux de la Résistance ne peut qu'être perçue comme un recul historique qui ôterait tout son sens au combat du peuple français pour se débarrasser du régime rétrograde et anti-démocratique de Vichy* ».

En cela, il mettait en place ce que l'on allait appeler la plus belle conquête sociale du monde du travail. Une Sécurité sociale solidaire enviée dans le monde. La retraite était fixée à 60 ans.

Les cotisations étaient établies en fonction de l'assiette salariale par une contribution en pourcentage de l'assuré et de l'entreprise. Et concernant le financement, pour refuser l'impôt, il disait ceci: « *Faire appel au budget de l'État, c'est*

“l'image de la grandeur de la France”

inévitavelmente subordonner l'efficacité de la politique sociale à des conditions purement financières qui risqueraient de paralyser les efforts accomplis ».

Reprenons ces paroles et réfléchissons.

Les attaques actuelles illustrent précisément les efforts de la droite toutes tendances confondues – y compris le Front national – pour tenter de remonter le cours de l'histoire. Leurs références historiques sont opposées aux nôtres! La réforme des retraites l'atteste: Front national et droite sarkozienne ont partagé avec le MEDEF la remise en cause de la retraite à 60 ans.

Denis Kessler, l'ancien vice-président du Medef et actuel PDG de société d'assurances privées, avait lâché la meute en disant dans la revue patronale *Challenges*: « *La liste des réformes? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en*

place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le Programme du conseil national de la Résistance ».

Derrière le pacte social de stabilité avancé actuellement par l'Europe, n'y a-t-il pas l'idée d'en revenir à un financement étatisé par le biais de l'impôt et d'une super CSG qui contribuerait à passer de la paralysie voulue pour saper le système à la liquidation de la Sécurité sociale pour la remettre aux assurances privées, conformément aux desideratas de Kessler et du MEDEF?

Enfin, rappelons le contexte dans lequel s'est créée la Sécurité sociale et la retraite par répartition et solidaire. Celle-ci

« *La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse à tout moment la menace de la misère.* »

exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945

a été obtenue alors que le **Parti communiste était le premier parti de France en 1945 avec 29 % des voix à l'élection de l'Assemblée constituante. La CGT réunifiée comptait 5 millions d'adhérents, le patronat était disqualifié du fait de sa collaboration avec l'occupant nazi et les résistants unis avaient le Conseil national de la Résistance pour donner une impulsion à des grands changements sociaux et démocratiques.**

Saurons nous reconstituer une telle force? **Le Front de gauche** en est l'espoir.

ILS NE RENONCENT JAMAIS !

De tous temps, les libéraux ont cherché à tuer la Sécu. Le cheminement est simple: culpabiliser les assurés et les professionnels de santé pour mieux faire accepter les reculs sociaux.

Nous aurions pu penser qu'avec l'arrivée d'un gouvernement de gauche en 81, les choses allaient changer et que nous reviendrions aux principes fondateurs. Il n'en fut rien, bien au contraire: dès 1983, après le départ des ministres communistes et malgré leur insistance pour que l'élection se fasse tous les 5 ans, les administrateurs ne furent plus élus par les salariés.

Et pourtant, s'agissant de la gestion du salaire socialisé et parce que le travail n'est pas sans conséquence sur la santé, n'est-il pas parfaitement logique que les représentants des salariés, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales représentatives, gèrent les caisses

de Sécurité sociale? **On doit revenir à des conseils d'administration disposant de véritables pouvoirs de gestion sous le contrôle des assurés.**

Dans les années 82/83, le plan **Bérégovoy**, qui instaure le budget global à l'hôpital, baisse les remboursements de médicaments et crée le **forfait hospitalier**: initialement à 20 F par jour (3,05 €), il ne cesse d'augmenter, 50 F (7,62 €) en 1991 pour en arriver à 18 € aujourd'hui. Bien entendu, la droite ne s'est pas gênée pour emboîter le pas: 1 € par acte de soins, 0,50 € par boîte de médicaments, 18 € pour tout acte supérieur à 91 €, etc.

Ces prélèvements, dont le montant est identique pour tous, défavorise les personnes aux revenus les plus modestes jusqu'à – c'est aujourd'hui prouvé – entraîner un renoncement à se soigner pour certaines d'entre elles.

Ensuite, en instaurant la CSG, **M. Rocard** provoque une véritable rupture dans le mode de financement, qui voit l'impôt se substituer pour partie aux cotisations patronales et salariales. Sensée mieux répartir les « charges » de ce financement, la CSG s'apparente au pâté d'alouettes: 88 % pour les salaires et pensions (68 % pour les actifs et 20 % pour les retraités) et 12 % pour les revenus financiers. Elle est passée de 1,1 % en 91 à 7,5 % en 98. Et malgré les discours et les rodomontades, les revenus du capital, qui pèsent pour 40 % dans le PIB, sont épargnés.

Résultat de toutes ces régressions: le « reste à charge » des malades n'a cessé d'augmenter sans que le déficit de la Sécu ne soit comblé! Ces diverses politiques de « régulation », comme ils disent, masquent les enjeux et transformations sociales qu'elles impliquent dans le sens d'une libéralisation sans borne de la société.

Toutes ont échoué parce qu'elles ont tenté de contourner les principes sur lesquels le CNR et Croizat ont fondé la Sécu: financement à partir des richesses créées dans l'entreprise et selon un système de solidarité sans faille entre les salariés et les retraités.

Soyons donc très attentif à la lecture des programmes des uns et des autres, dont certains voudront nous vendre pour de la « modernité » ce qui n'est que soumission aux exigences du capital.

QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS ?

La manière dont vivront les femmes et les hommes, après leur période d'activité dans quelques années, sera un « marqueur » fort de notre civilisation.

Pour la droite et le patronat, le coût global de la retraite serait insoutenable pour l'économie, faisant des retraités d'inutiles profiteurs. C'est en totale opposition avec cette imposture et cette sauvagerie intellectuelle que nous fondons notre démarche pour une réforme efficace et moderne des retraites.

Les retraités sont des êtres humains à part entière et leur place dans la société doit être appréciée en prenant en compte leurs besoins, mais aussi leur apport passé et présent à la vie économique et sociale. Ils occupent une part croissante dans la population, qui compte actuellement 24% de plus de 60 ans et en comptera 36% dans 30 ans. Leurs intérêts ne peuvent être dissociés de ceux des autres catégories de la population et notamment de ceux des salariés en activité.

La conception que nous avons de la vie à la retraite induit l'exigence de la diminution de la durée du travail à l'échelle de la vie, faisant place aux droits aux loisirs, à la culture, à la participation à la vie familiale et associative.

C'est dans l'optique originelle de solidarité intergénérationnelle impulsée par le Conseil national de la Résistance que nous concevons la réforme du droit à la retraite et de son financement. Nos propositions prennent en compte les transformations intervenues et celles en gestation dans la société du XXIème siècle. Elles s'inscrivent dans la perspective d'une alternative politique plaçant les hommes et la recherche de la satisfac-

tion de leurs besoins au cœur même de l'organisation et du fonctionnement de la société.

Cela implique une lutte acharnée contre les mesures inadaptées, régressives et inefficaces mises en œuvre depuis 93. Le changement doit être radical et profond. Il nécessite que soit mise en œuvre une politique favorable à l'emploi, aux salaires et donc à la croissance de l'économie, afin d'éradiquer le chômage et la précarité qui, avec le gel des salaires, sont les causes majeures de l'insuffisance des recettes des caisses de retraites et de la Sécurité sociale.

Les moyens de financement des retraites doivent être ajustés aux besoins en constante évolution, en raison notamment de l'allongement de l'espérance de vie, en opérant une autre répartition des richesses produites dont une part croissante est acca-

parée par les puissances financières au détriment de celle revenant aux salariés, qui a régressé de 10% depuis les années 80.

Nous réaffirmons notre attachement au mode de financement basé sur les cotisations prélevées sur la valeur ajoutée créée par le travail et la solidarité matérialisée par le lien concret entre emploi, salaires et retraites.

Prises dans leur ensemble, les propositions que nous rappelons succinctement ci-après doivent faire l'objet de multiples débats et devenir la base d'un large rassemblement dans les luttes dans le prolongement du mouvement de 2009-2010 afin de créer les conditions de leur aboutissement.

Elles devront bien entendu être prises en compte dans le projet de « programme partagé » du Front de Gauche en cours d'élaboration pour les élections présidentielle et législatives de 2012.

UNE DÉCISION IMMÉDIATE ET QUATRE PISTES DE FINANCEMENT INCONTOURNABLES POUR QUI DIT VOULOIR RÉFORMER VRAIMENT LES RETRAITES

- L'abrogation de la loi de novembre 2010 ainsi que des mesures Balladur et Fillon de 93 et 2003 devra permettre, en rapport avec les organisations syndicales, de réinstaurer immédiatement la retraite à 60 ans à taux plein en y incluant toutes les mesures nouvelles et les mises à jour portées par le mouvement populaire de 2010 pour promouvoir une réforme progressiste de la retraite.
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales des entreprises (30 milliards d'euros annuels.)
- Faire cotiser les revenus financiers des entreprises et des banques qui en sont actuellement totalement exonérés (22 milliards annuels).
- Augmenter et moduler les cotisations patronales selon la politique des entreprises en matière de salaires et d'emplois.
- Soumettre à cotisations tous les éléments de rémunération: primes participation et intéressement, stock-options, retraite-chapeau.

LES FURIEUX !

Le 16 octobre 1945, réunis à la Mutualité, la *Fédération des sociétés d'assurances*, celle des *Agents généraux* et le *Syndicat des courtiers*, furieux de la tournure des événements, émettent le vœu « *que le gouvernement, tout en maintenant les principes de la Sécurité sociale, laisse aux usagers le libre choix de l'organisme chargé d'assurer leur sécurité* ». Ils dénonceront « *un projet totalitaire absolument contraire aux idées de liberté* ».

Les ordonnances du 2 novembre 1945 stipulent « qu'à partir du 1er janvier 1947, les entreprises d'assurances et la Caisse nationale d'assurances, en cas d'accident: *ne peuvent plus pratiquer l'assurance du risque "accident du travail"* ».

Le 25 avril 1946, le gouvernement, avec comme ministre Ambroise Croizat, nationalise 34 sociétés d'assurances-vie appartenant à 11 groupes.

« RÉALISME » vraiment ?

Après la loi votée fin 2010 sur les retraites des régimes de base par la majorité présidentielle passant outre la volonté de 70 % des Français, il ne fallait pas attendre de miracle lors des négociations ARRCO-AGIRC de ce début d'année entre les syndicats et le patronat.

Cependant, il est permis de s'interroger sur le contexte de « ces négociations ». En effet, pour les régimes de base, les manifestations ont été massives, révélant un mécontentement profond des salariés et retraités, mais aussi du fait d'appels unitaires entre toutes les organisations syndicales. Cette union dans l'action a été un puissant levier pour engendrer des mobilisations inédites.

Pour les retraites complémentaires, face au MEDEF, malgré les efforts de la CGT, aucune initiative significative commune n'a été possible alors que les enjeux étaient du même niveau. Ces complémentaires représentent environ 20 % des ressources pour les ouvriers et employés et 50 % pour les cadres.

RENCONTRE

En accord avec Daniel Renard, président de l'**Amicale des Vétérans** du PCF, nous avons décidé d'une rencontre collective **Retraités/** bureau de l'**Amicale** le 18 octobre prochain.

Son objet : mieux dynamiser dans les départements nos activités respectives, bien entendu sans les confondre.
le collectif

Est-ce une conséquence du paritarisme ? Les organisations syndicales (notamment FO pour l'ARRCO et la CFE/CGC pour l'AGIRC) partagent le pouvoir de direction de ces caisses avec le MEDEF.

Feraient-elles passer des conceptions de gestion capitalistiques avant la défense des intérêts des salariés et des retraités ?

Ce qui ressemble à une « allégeance » aux choix du MEDEF est-il une condition du « partage des responsabilités » ?

C'est en tout cas ce que semble penser le journal *Les Échos* du 11 mai qui, après avoir indiqué que FO

« *lorgnait la direction de la CNAV* », écrit tout net : « *La centrale s'est attirée les grâces du patronat et du gouvernement en signant les derniers accords nationaux, en premier lieu celui sur les retraites complémentaires* ».

Il serait intéressant que, notamment FO, qui pratiquait la surenchère lors du conflit sur les retraites en 2010, nous explicite ce troublant **communiqué du MEDEF du 30 mars 2011** qui « **félicite les partenaires sociaux** » de leur « **réalisme** », dont les conséquences sont des points de retraites complémentaires achetés plus chers et des retraites amputées.

Lucien Chavrot

Avant de passer le relai au sein de notre collectif, notre camarade a accepté de coordonner la rédaction du dossier que nous vous présentons aujourd'hui.

Qu'il nous soit permis – au risque de froisser sa trop grande modestie – de souligner son apport depuis de nombreuses années à nos batailles et à la confection de *Plein Temps*, dont les abonnements qui nous parviennent à chaque parution témoignent de la pertinence.

Déjà « maître d'œuvre » d'une brochure remarquée, parue en 2006, Lucien nous donne un bel exemple d'engagement militant et de vitalité des retraités que ses camarades de l'Isère continueront de solliciter.

Avec lui, ont participé à la rédaction de ce dossier : Daniel Blache, Michel Bruneau, Paulette Fost et Bernard Lamirand.

Tous les membres de notre collectif national se joignent à nous pour remercier affectueusement Lucien.



Nom, prénom

Adresse

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le **collectif national Retraité-e-s** du PCF. Il est acheminé par les fédérations.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir leur propre exemplaire chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.

Déposer et adresser à :
PCF/Collectif national Retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19